

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES  
RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES  
TERRITORIALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES  
ENVIRONNEMENTALES

La Rochelle, le 12 SEP. 2014

**ARRÊTÉ n°14- 2300**

**modificatif à l'arrêté du 13 août 2013  
portant création et composition  
de la commission de suivi de site  
pour un établissement de stockage, conditionnement  
et distribution de gaz combustibles liquéfiés  
exploité par BUTAGAZ SAS  
sur la commune de Le Douhet**

LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE – MARITIME  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1, L124-1, L125-1, L125-2-1 et R125-8-1 à R125-8-5,

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

**Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

**Vu** le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour l'établissement de stockage, conditionnement et distribution de gaz combustibles liquéfiés de la société BUTAGAZ SAS sur la commune de Le Douhet,

**Vu** les délibérations des collectivités territoriales concernées,

**Considérant** qu'il convient de modifier la composition de la commission suite aux résultats des élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars 2014,

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime,

## ARRÊTE

**Article 1** : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour l'établissement de stockage, conditionnement et distribution de gaz combustibles liquéfiés de la société BUTAGAZ SAS sur la commune de Le Douhet, est modifié ainsi qu'il suit :

« **Article 4** :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "administration de l'État"

Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,  
Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,  
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,  
Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

2° Collège "élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : M. Stéphane TAILLASSON, Maire de la commune de Le Douhet  
suppléant : M. Dominique LUCQUIAUD, 1<sup>er</sup> adjoint commune de Le Douhet,

titulaire : M. Jean-Michel TEXIER, 1<sup>er</sup> adjoint commune de Vénérand  
suppléant : M. Pierre GUILLAUD, 3<sup>er</sup> adjoint commune de Vénérand

titulaire : Mme Isabelle COSSON, mairie d'Ecoyeux,  
suppléant : Mme Marie-Claude COLIN, mairie d'Ecoyeux,

titulaire : M. Christophe DOURTHE, Conseiller Général,  
suppléant : M. Jacky QUESSON, Conseiller Général,

titulaire : M. Jacky EMON, Conseiller Régional

3° Collège "riverains de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. René BARTHE, association Nature Environnement 17  
suppléant : Mme Yveline PHELIPPEAU

titulaire : M. Bernard MAZOIN, Union Fédérale des Consommateurs

titulaire : Mme Michelle LE BROZEC, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime,  
suppléant : M. Jean-Louis HILLAIRET,

4° Collège "exploitants" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentants

M. Yannick CITERIN, chef de centre  
M. Cyril LOISON, adjoint au directeur exploitation Butagaz,  
Mme Cécile COME, ingénieur risques industriels  
M. Eric GRAY, responsable Risques industriels et HSSE  
en tant que titulaires

5° Collège "salariés" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée,

M. Christophe VEILLON , représentant du CHSCT  
M. Didier LARMIGNAT, représentant des salariés au sein du Comité d'Entreprise  
**en tant que titulaires**

M. Cyril SOURIAU, délégué du personnel,  
M. Stéphane XAVIER, représentant des salariés au sein du Comité d'Entreprise  
**en tant que suppléant respectifs**

**personnalités qualifiées :**

Le Capitaine Yann CEVAER, responsable du service opérations groupement centre,  
Service Départemental d'Incendie et de Secours,  
ou le Commandant Olivier DUMAS, chef du service prévision des risques

M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S),  
ou son représentant

M. Eric FERRATON, responsable Exploitation et Risques Réseau au sein du Service  
Commercial et Gestion du Réseau, Réseau Ferré de France. »

**Article 2** : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 demeurent inchangés.

**Article 3** : Le secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le maire de Le Douhet ainsi que les directeurs des administrations mentionnées à l'article 4 sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera insérer au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime et fera l'objet d'un affichage en mairie de Le Douhet pendant un mois.

La Rochelle, le 12 SEP, 2014

LA PRÉFÈTE,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Michel TOURNAIRE